



26 juin 2020

Coronavirus (COVID-19)

Tests de dépistage et de sérologie – gratuits et recommandés sous certaines conditions

Comme annoncé par la Confédération, les tests de dépistage et de sérologie réalisés en ambulatoire sont désormais gratuits. Cette mesure vise à inciter les personnes présentant des symptômes du COVID-19 à se faire dépister rapidement pour prévenir l'apparition d'une deuxième vague épidémique. En l'absence de symptômes, la gratuité du test de dépistage n'est garantie que dans deux conditions particulières, sur décision du médecin cantonal ou suite à une notification par le biais de l'application SwissCovid. Quant aux tests sérologiques, ils ne sont pas préconisés à ce stade par la Confédération et ne sont pris en charge financièrement que sur indication exprès du médecin cantonal.

Le recours à un monitoring étroit permet de casser les chaînes de transmission du virus et de réagir rapidement en cas de hausse du nombre de cas. Il repose sur de vastes tests de dépistage du coronavirus SARS-CoV-2 et un traçage rigoureux des contacts. La gratuité des tests doit permettre d'éviter que le facteur économique soit un frein au dépistage. Toutefois, la prise en charge des coûts de ces tests est liée à certaines conditions.

Les tests de dépistage (analyse diagnostique de biologie moléculaire PCR) sont pris en charge par la Confédération pour les personnes ayant des symptômes du COVID-19 (voir ci-dessous), comme jusqu'ici. La gratuité du dépistage pour les personnes sans symptômes est réservée aux citoyens ayant reçu une notification de contact avec un cas de COVID-19 par l'application SwissCovid. Pour tous les autres cas de figure, seule une indication du médecin cantonal donne droit à la gratuité du test. La population est invitée à ne se faire tester que dans ces situations afin de ne pas solliciter inutilement le système de santé. Les entreprises ne sont notamment pas habilitées à envoyer leurs collaborateurs sans symptôme faire des dépistages, comme cela a pu être constaté. Ceci relève d'une décision du médecin cantonal. Les tests de dépistage se font dans les cabinets médicaux ou aux urgences des hôpitaux de Viège, Sion, Martigny et Rennaz.

Les tests sérologiques, qui permettent de détecter les anticorps développés par le système immunitaire en réponse à la maladie COVID-19, ne sont pris en charge par la Confédération que s'ils ont été indiqués par le médecin cantonal, par exemple pour investiguer lors d'une flambée épidémique. Ils ne sont à ce stade pas recommandés par l'Office fédéral de la santé publique pour une personne particulière.

Le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) rappelle qu'il est possible de télécharger l'application SwissCovid afin de lutter contre la propagation de l'épidémie. Cette application complète le traçage classique des contacts. Elle avertit les personnes qui se sont tenues pendant un certain temps à



proximité d'une personne contagieuse, pour autant qu'elles aient, toutes les deux, installé l'application sur leur téléphone.

Les symptômes du COVID-19 indiquant la nécessité de réaliser un test de dépistage sont :

- Symptômes d'affection aiguë des voies respiratoires (p. ex. toux, maux de gorge, souffle court, douleurs thoraciques) et/ou
- Fièvre sans autre étiologie et/ou
- Apparition soudaine d'une anosmie et/ou d'une agueusie (perte de l'odorat ou du goût) et/ou
- Etat confusionnel aigu ou détérioration de l'état général chez une personne âgée sans autre étiologie.

Le DSSC rappelle à la population l'importance de respecter les règles d'hygiène et de conduite (<https://ofsp-coronavirus.ch/>) et de prendre ses précautions lors de rassemblements.

Personnes de contact

Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture, 079 248 07 80

Cédric Dessimoz, médecin cantonal adjoint, 076 469 69 29